

CENTRE HOSPITALIER DE BASTIA : RENFORT EQUIPE NRI

MODALITES DE PARTICIPATION DES PRATICIENS A L'ACTIVITE DE NRI

Présentation

Le Centre Hospitalier de Bastia, établissement support du GHT, en direction commune avec le CH de Corté et de Calvi-Balagne, sécurise son offre de soin par la mise en œuvre d'une activité de neuroradiologie interventionnelle, et par la même occasion permet la prise en charge par embolisation des urgences hémorragiques périphériques.

Points forts :

- ▶ Service de neurochirurgie
- ▶ Service de radiologie complet (radio écho TDM IRM) et mise en place de la radiologie interventionnelle (NRI) et RIA.
- ▶ Service de réanimation 12 lits et de Soins intensifs polyvalents 6 lits : expertise réanimation neuro des REA
- ▶ Structuration de la filière AVC et l'ouverture d'une UNV – USINV en février 2024.
- ▶ Organisation de la gestion des urgences AVC par le SAU avec appui du CHU de Nice (Télé-AVC)
- ▶ Réalisation de la thrombolyse au SAU
- ▶ Réalisation de la thrombectomie au bloc opératoire sur salle monoplan.
- ▶ Capacité de transfert patient adaptée entre les établissements corses, le plus souvent par voie aérienne

Description de l'activité :

- Organisation du travail de jour :
 - Sur salle monoplan Philips avec équipe IDE de cardiologie interventionnelle. Manipulateurs radio en cours de formation.
 - Priorité pour urgences NRI et hémostase en journée sur la salle monoplan quel que soit le jour de la semaine.
 - Le mercredi, salle est réservée pour les activités de NRI programmées (anévrismes, fistules dures, artériographies, ORL) et les activités de RIA programmée (digestif, gynéco, ostéoarticulaire)
 - Lundi, Mardi, Jeudi et vendredi : Activités de Cardiologie et Chirurgie vasculaire programmées (mais possibilité de faire des urgences NRI en concertation avec les différentes équipes pour une hiérarchisation optimale des urgences)

- Dossier d'autorisation de NRI à jour (2022) et dossier RIA en cours de rédaction pour dépôt sur la fenêtre de juin 2024.
- Modalités d'intervention en astreinte : Permanence de soins :
 - La nuit, de 18h à 8h astreinte opérationnelle pour urgences NRI et RIA.
 - Le week-end et les jours fériés, astreinte opérationnelle
 - Equipe d'anesthésie sur place 24/24 et 7/7
 - Equipe d'IDE de cardiologie en astreinte joignable 24/24 et 7/7
 - Hiérarchisation des urgences NRI, hémostase et cardiologique après discussion entre les équipes de radiologie et de cardiologie.
- Autres missions pendant votre séjour au CH de Bastia :
 - Assurer deux vacations d'IRM le mardi matin et le jeudi AM
 - Assurer les avis sur dossiers de neuroradiologie en TDM et IRM
 - Viser les demandes d'IRM de neuroradiologie au secrétariat de l'IRM
 - Assurer une présence aux staffs de neurochirurgie le mardi matin à 8h (bureau du Dr Moubarak) et le jeudi matin à 8h en salle de staff de réanimation.

Référent médical : représentant de la Société Française de NeuroRadiologie (SFNR)
 Dr BERGE Jérôme, neuroradiologue, jerome.berge9@orange.fr

Les modalités de rémunération proposées pour intégrer l'équipe

1. Vous êtes praticien temps plein (PH,PC,assistant)

2 options peuvent être mises en œuvre :

Option 1 : Vous intervenez en sus de vos obligations de services

Cela est possible dans le cadre d'une convention de PST conclue entre le praticien, son établissement d'origine et le l'établissement d'accueil

Les montants de rémunération sont les suivants :

| | Montants bruts |
|--|----------------|
| ½ journée de jour du lundi au samedi matin | 293,25 € |
| ½ journée de nuit, le samedi après-midi, le dimanche et les jours fériés | 427,25 € |

Pour 24h ou 4 demi-journées (hors modulation à + ou – 30%) :

| | |
|---|----------|
| Du lundi au vendredi - rémunération brute pour 24 heures ou 4 demi-journées | 1441 € |
| Le samedi | 720,50 € |
| Le dimanche et les jours fériés | 854,50 € |

Samedi - rémunération brute pour 24 heures ou 4 demi-journées 1 575 €

Dimanche ou jour férié - rémunération brute pour 24 heures ou 4 demi-journées 1 709 €

Exemple de rémunération pour une période de mission du vendredi matin au vendredi soir (1 semaine) :

| | Vendredi | Samedi | Dimanche | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi |
|-------|----------|----------|-----------|----------|----------|----------|----------|----------|
| Matin | 293,25 € | 293,25 € | 427,25 € | 293,25 € | 293,25 € | 293,25 € | 293,25 € | 293,25 € |
| AM | 293,25 € | 427,25 € | 427,25 € | 293,25 € | 293,25 € | 293,25 € | 293,25 € | 293,25 € |
| Nuit | 199,56 € | 199,56 € | 199,56 € | 199,56 € | 199,56 € | 199,56 € | 199,56 € | |
| | 786,06 € | 920,06 € | 1 054,06€ | 786,06 € | 786,06 € | 786,06 € | 786,06 € | 586,50 € |

Soit, pour une mission d'une semaine incluant un week-end : 6 490,92 €

Option 2 : Vous intervenez dans le cadre de vos obligations de service

- Une convention de MAD conclue entre le praticien, l'établissement d'accueil et l'établissement d'origine sur les 6 jours de la semaine
 - ⇒ Remboursement de vos émoluments par le CHB à l'établissement d'origine
 - ⇒ Intégration de votre temps de travail sur le site du CHB à vos obligations de service
 - ⇒ Indemnisation directe par le CHB de la participation à la PDS sur la base de l'astreinte forfaitisée à 199,56 €
 - ⇒ Indemnisation par le CHB du TTA généré sur la base de 4 plages additionnelles (665,2 €)

Le montant total versé dans le cadre de la MAD s'établit à 1 663 euros.

- Une convention de PST le WE, permettant de rémunérer les périodes de la manière suivante :
 - ⇒ 293,25 euros pour le samedi matin
 - ⇒ 1 281,75 euros pour le samedi après-midi et le dimanche
 - ⇒ 399,12 euros pour les astreintes de WE

Soit un total de 1 974,12 euros au titre de la PST

Soit une rémunération totale de 3 637,12 euros bruts.

2. Vous êtes praticien temps partiel

3.

Dans ce cas, vous n'êtes pas éligible à la PST, en revanche, l'établissement peut vous proposer un contrat de Praticien Contractuel de motif 2 (spécialité en tension) et vous recruter directement pour la durée de la mission.

La grille de rémunération proposée par l'établissement est la suivante (pour un temps plein) :

Grille de rémunération PC al.2 (montants bruts)

| | |
|----------|------------|
| ≥ 30 ans | 6990 euros |
| ≥ 40 ans | 7518 euros |
| ≥ 50 ans | 7590 euros |
| ≥ 60 ans | 7773 euros |

La rémunération de la PDS intervient en sus (199,56€ par astreinte)

Les modalités logistiques

L'établissement sur présentation des justificatifs nécessaires rembourse au praticien les frais de trajets (train, avion, bateau, indemnités kilométriques...)

Si votre venue est suffisamment anticipée, l'établissement peut faire l'avance des frais de transport.

Une fois sur place, un logement sera mis à votre disposition (kit d'accueil à récupérer au standard du CHB H24).

Un self pour les personnels est également accessible à des tarifs attractifs, le midi du lundi au vendredi.

Un livret détaillé vous sera remis avec toutes les informations logistiques utiles.

Les contacts utiles :

- ⇒ Pour candidater : affaires.médicales@ch-bastia.fr
- ⇒ Pour les questions relatives aux contrats : francoise.vesperini@ch-bastia.fr
- ⇒ Pour les questions logistiques et la gestion des frais de mission : jean-baptiste.girardon@ch-bastia.fr

- ⇒ Pour les informations relatives au fonctionnement du service : jerome.berge9@orange.fr

Pour toutes demandes ou prise de contact :
secrétariat des Affaires Médicales :
04.20.00.40.58
04.95.59.13.62